



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 novembre 2001

Original: français

Lettre datée du 20 novembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration suivante publiée le 20 novembre 2001 par le Conseil Affaires générales sur l'Afghanistan (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jean **De Ruyt**



**Annexe à la lettre datée du 20 novembre 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Conclusions du Conseil Affaires générales de l'Union européenne
des 19 et 20 novembre 2001 sur l'Afghanistan**

Le Conseil se félicite de l'adoption de la résolution 1378 du Conseil de sécurité et réitère son soutien entier aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en vue de mettre rapidement en place une administration transitoire. Le Conseil rappelle que ces efforts visent à favoriser l'établissement en Afghanistan d'un gouvernement légitime, largement représentatif, multiethnique et qui s'engage à instaurer le respect des droits de l'homme en Afghanistan. L'Union continuera à aider à la recherche d'une solution politique.

Le Conseil salue les récents développements sur le terrain qui contribuent à la réalisation des objectifs de la coalition internationale contre le terrorisme. Le Conseil confirme son soutien sans réserve à l'action entreprise par la coalition dans le cadre de la légitime défense et en conformité avec la résolution 1368 des Nations Unies. Le Conseil appelle l'Alliance du Nord à faire preuve de retenue dans les régions qu'elle contrôle et à tout mettre en oeuvre pour favoriser un accord avec les forces politiques associées au processus des Nations Unies en vue de la mise en place rapide d'une administration nouvelle jouissant d'un soutien interne autant qu'international. Il rappelle aussi toutes les forces afghanes à respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire international. Un comportement responsable dans ce domaine des nouveaux dirigeants afghans constituera un facteur déterminant de l'aide que l'Union européenne est disposée à apporter à la reconstruction du pays.

Le Conseil souligne l'urgence des besoins humanitaires du peuple afghan : l'aide humanitaire reste une priorité absolue pour l'Union. La mobilisation et l'acheminement de l'aide feront l'objet d'une coordination accrue entre les États membres et la Commission ainsi qu'avec les agences humanitaires spécialisées, le Groupe de soutien à l'Afghanistan et les organisations non gouvernementales. L'évolution de la situation sur le terrain doit être mise à profit pour secourir les réfugiés et les personnes déplacées.

Tout en reconnaissant la responsabilité première du peuple afghan dans la détermination de son avenir, le Conseil invite les Nations Unies et les institutions financières internationales à concevoir un plan de reconstruction économique, sociale et institutionnelle de l'Afghanistan, permettant aussi d'assurer une coordination efficace des efforts de la communauté internationale. Ce plan devra aussi promouvoir le rôle de la femme dans la société afghane sur un pied d'égalité. La préparation de ce plan avec l'ensemble des États et organisations intéressés, en ce compris les Afghans, soulignera la volonté de la communauté internationale d'oeuvrer au redressement à long terme du pays. À cet égard, l'Union participera activement à la réunion de Washington le 20 novembre.

Le Conseil intensifiera son dialogue avec les pays de la région afin de contribuer à la stabilité de la région : la paix en Afghanistan est un gage de sécurité pour l'ensemble de la région.

Le Conseil décide de nommer un Représentant spécial pour l'Afghanistan. Il travaillera sous l'autorité du Haut Représentant et soutiendra ses actions et celles de la présidence.
